

Histoire matrimoniale des parents et entrée à l'école primaire en milieu urbain au Burkina Faso

GNOUMOU THIOMBIANO Bilampo*

■ Résumé

La relation entre l'histoire matrimoniale des parents et la scolarisation des enfants a fait l'objet de peu de recherches en Afrique subsaharienne. Cette étude examine l'effet des ruptures d'unions conjugales des parents sur la chance d'entrée à l'école des enfants en milieu urbain à Ouagadougou. La méthode de Kaplan Meier et les modèles exponentiels multivariés de survie par morceaux sont utilisés pour analyser les données d'une enquête spécifique rétrospective réalisée en 2011. Les résultats montrent clairement que le statut conjugal des parents contribue à déterminer les chances de scolarisation des enfants. Les enfants dont les parents sont divorcés ou séparés et ceux dont le père est décédé ont nettement moins de chance d'être inscrits à l'école primaire que ceux dont les parents sont en union. Les enfants de rang élevé dans la fratrie, ceux dont les mères n'ont aucun niveau d'instruction et ceux des ménages pauvres ont également moins de chance d'être inscrits à l'école que les autres. Toutefois, les résultats montrent que les politiques éducatives menées au Burkina Faso ces dernières décennies ont permis d'améliorer l'accès des enfants à l'école et de réduire les inégalités en matière d'accès à l'école primaire.

■ Abstract

The relationship between marital history of parent and schooling of children has been little documented in sub-Saharan Africa. This study examines the effect of parental union dissolution on child schooling in Ouagadougou an urban area. The Kaplan-Meier method and piecewise exponential models are used to analyze data from a specific retrospective survey from in 2011. Results clearly show that the marital status of the parents contributes to determine the chances of children schooling. Children whose parents are divorced or separated and those whose father has died are much less likely to be enrolled in primary school than those whose parents are in union. Children of high rank among siblings, those whose mothers have no education and those from poor households are also less likely to be enrolled in school than others. However, the results show that educational policies in Burkina Faso in recent decades have improved children's access to school and reduce gender inequalities in access to primary school.

Introduction

L'éducation est un facteur essentiel au développement. Aussi, l'un des Objectifs (objectif 2) du Millénaire pour le Développement (OMD) est de garantir à tous une éducation primaire. En Afrique, le Cadre d'Action de Dakar, issu du Forum Mondial sur l'Éducation pour tous de 2000, visait également

* Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université de Ouagadougou, Burkina Faso (bgnoumou@issp.bf)

à permettre à tous les enfants d'accéder à l'école et de terminer au moins l'école primaire. Toutefois, malgré les efforts déployés dans ce sens ces dernières décennies, cet objectif n'est pas encore atteint dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne comme le Burkina Faso. D'après le rapport mondial de suivi de l'Éducation Pour Tous (EPT) de 2012, douze des vingt pays qui sont les moins susceptibles d'atteindre les objectifs de l'EPT en 2015 sont situés en Afrique subsaharienne (UNESCO, 2012). Il est donc nécessaire d'examiner tous les facteurs qui influencent la scolarisation des enfants.

Aussi, bien que les déterminants de la scolarisation des enfants aient fait l'objet de plusieurs recherches, la question demeure toujours d'actualité. Plusieurs facteurs ont été relevés dans la littérature pour expliquer le faible niveau de scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne. En plus de l'insuffisance de l'offre scolaire longtemps mentionnée, les recherches relèvent des facteurs liés à la demande scolaire. Il s'agit entre autres des facteurs liés à la structure des ménages (taille et composition par âge et sexe du ménage, sexe et état matrimonial du chef de ménage, etc.), des facteurs socioculturels (ethnie, religion, instruction des parents) et du statut socioéconomique du ménage (Chernichovsky, 1985 ; Lloyd et Gage-Brandon, 1994 ; Lloyd et Blanc, 1996 ; Wakam, 2003 ; Kobiané, 2006).

Ces recherches, menées pour la plupart au niveau du ménage, illustrent clairement le rôle des familles dans la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne. Toutefois, les données transversales souvent utilisées ne permettent pas de tenir compte des caractéristiques du ménage pendant la période au cours de laquelle les décisions sont prises en matière de scolarisation de l'enfant. Ensuite, le ménage ne constitue pas toujours une bonne référence pour comparer les chances de scolarisation des enfants, surtout dans un contexte où le confiage des enfants est fréquent et que la scolarisation constitue l'une des motivations de cette pratique (Isiugo-Abanihé, 1985). Par exemple, certaines études relèvent le fait que les femmes chefs de ménage scolarisent mieux leurs enfants que leurs homologues hommes (Townsend *et al.*, 1997 ; Lloyd et Blanc, 1996). Cependant, le statut de femme chef de ménage regroupe des réalités matérielles et sociales très variées. En effet, ce statut peut être celui de femmes célibataires, divorcées ou veuves. Il peut aussi être celui de femmes mariées qui ne cohabitent pas avec leur mari au moment de l'enquête pour plusieurs raisons (émigration du conjoint, polygamie sans co-résidence, résidence séparée des conjoints pour cause d'emploi, etc.). Pour ces dernières, généralement le mari participe à la prise en charge des besoins du ménage, particulièrement pour les frais de scolarisation des enfants. Par contre, les femmes divorcées et les veuves chefs de ménage ayant la charge de leurs enfants peuvent être seules à pourvoir aux besoins de leur ménage. Certaines recherches soulignent d'ailleurs la faible scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins (Wakam, 2001 ; Ainsworth et Filmer, 2002 ; Case *et al.*, 2004 ; Kobiané *et al.*, 2005 ; Case et Ardington, 2006 ; Ardington et Leibbrandt, 2010). Nous supposons que les enfants dont les parents sont en situation de rupture conjugale pourraient être défavorisés en matière de scolarisation par rapport aux autres. En effet, bien que l'offre scolaire joue un rôle primordial dans l'amélioration de la scolarisation des enfants en Afrique, ce sont les parents et la famille qui jouent le rôle décisif pour déterminer les chances d'entrer à l'école d'un enfant (Lloyd et Blanc, 1996 ; Marcoux, 1998, Kobiané, 2006).

Les recherches sur le lien entre la situation familiale des enfants et leur scolarisation, réalisées dans les pays occidentaux, montrent que les ruptures d'union des parents ont des effets négatifs sur la scolarisation de leurs enfants (Furstenberg et Kiernan, 2001 ; Sun et Li, 2002). Mais très peu d'études ont abordé cette question en Afrique. Même si certains travaux ont relevé le rôle important de l'éducation dans les changements matrimoniaux qui s'opèrent en Afrique ces dernières années (Antoine et Dial, 2005 ;

Bocquier et Nanitelamio, 1991 ; Legrand et Zourkaleini, 2009), très peu d'études ont examiné la relation entre la situation matrimoniale des parents et la scolarisation de leurs enfants.

L'objectif de la recherche est d'examiner l'effet des ruptures d'unions conjugales des parents sur la scolarisation des enfants en milieu urbain à Ouagadougou (capitale du Burkina Faso) à partir de l'analyse de données d'histoires matrimoniales des femmes et des informations sur la scolarisation de leurs enfants. Les sections suivantes décrivent le contexte de l'étude, la méthodologie de la recherche et présentent l'ensemble des résultats.

Contexte de l'étude

L'éducation est reconnue de nos jours comme un droit humain fondamental et un facteur essentiel au bien être des individus et au développement économique des pays. Elle est inscrite dans les constitutions des pays. En effet, l'éducation contribue à améliorer les conditions de vie des populations. Elle permet aussi de réduire les inégalités entre les sexes dans plusieurs domaines de la vie. En particulier, l'éducation des femmes favorise leur autonomie grâce à l'accès à un emploi qualifié, la maîtrise de la fécondité et l'amélioration de la santé des enfants. Aussi, l'accès de tous à l'éducation est l'un des objectifs des organisations internationales et sous-régionales ainsi que des gouvernements africains. Depuis la mise en place du cadre d'action de l'Éducation pour tous en 2000, dont l'objectif 2 visait l'enseignement primaire universel, des progrès ont été réalisés dans la scolarisation des enfants, mais beaucoup de pays n'atteindront pas cet objectif en 2015 comme programmé. L'Afrique subsaharienne est la région la plus concernée par ce retard : en 2011, 22 % des enfants d'âge du primaire de cette région n'étaient pas scolarisés (UNESCO, 2012).

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays africains a, au cours des dernières décennies, déployé d'importants efforts en faveur de l'éducation de base. Plusieurs politiques éducatives ont été mises en œuvre en vue d'accroître les taux de scolarisation. C'est ainsi qu'un Plan décennal de développement de l'enseignement de base (PDDEB) a été élaboré et mis en œuvre durant la période 2000-2011. Ce plan visait entre autres à accroître l'offre d'éducation de base, à réduire les inégalités de toutes sortes et à améliorer la qualité de l'enseignement. Plus spécifiquement, le PDDEB, en s'inscrivant en droite ligne des objectifs visés par le cadre d'action de Dakar, visait à atteindre un taux brut de scolarisation de 70 % en 2011, avec un effort particulier pour la promotion de la scolarisation des filles et des enfants des zones rurales les plus défavorisées. Plusieurs programmes spécifiques ont été mis en œuvre dans ce sens avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers. Il s'agit de programmes destinés à la promotion de l'éducation des filles, aux enfants des classes pauvres, aux enfants handicapés et aux orphelins particulièrement dans le cadre la lutte contre le SIDA. Globalement, la mise en œuvre du PDDEB a permis d'améliorer le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire et de réduire les inégalités de genre dans l'accès à l'enseignement primaire.

À la suite du PDDEB, un second plan décennal, le Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) a été élaboré pour la période 2012-2021 afin de poursuivre les efforts pour le développement de l'éducation. Le PDSEB vise à atteindre la scolarisation universelle au primaire. Toutefois, des efforts restent à faire pour atteindre cet objectif. En effet, le taux brut de scolarisation au primaire était de 79,6 % pour l'année scolaire 2011-2012, avec des inégalités entre garçons et filles :

81,1% chez les garçons, contre 78,1 % chez les filles (Burkina Faso, 2012). Pour atteindre l'éducation universelle au Burkina Faso, l'un des défis à relever concerne la scolarisation des groupes d'enfants spécifiques, les enfants dont les parents sont en situation de rupture d'union conjugale en font partie.

Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, représente un contexte approprié pour cette recherche. En effet, si elle est sans doute la localité du Burkina Faso la mieux nantie en infrastructures scolaires, selon les statistiques solaires, la répartition spatiale de l'offre scolaire révèle de fortes disparités. Les quartiers périphériques, caractérisés par une population plus jeune et regroupant ainsi une forte proportion des enfants en âge scolaire, sont moins dotés en offre scolaire, notamment publique, que les autres. Pourtant, Ouagadougou a fait l'objet de peu de recherches sur la scolarisation des enfants, et cette ville considérée comme privilégiée en matière d'éducation retient peu l'attention des politiques éducatives (Kaboré *et al.*, 2001).

Méthodologie

Données

Les données utilisées proviennent de l'enquête rétrospective « conséquences des stratégies de fécondité et de la composition du ménage sur la scolarisation et le travail des enfants en milieu urbain au Burkina Faso » réalisée en 2011 à Ouagadougou. Ce projet a été mené dans le cadre du programme DEMTREND financé par la Fondation William et Flora Hewlett, l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Agence Inter-établissements de Recherche pour le Développement (AIRD) sur le thème « Tendances démographiques en Afrique subsaharienne : quels ressorts, quelles conséquences ? ».

Au Burkina Faso la recherche a été menée par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) en collaboration avec le Département de démographie de l'Université de Montréal, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'UMR-Centre Population et Développement en France. L'objectif de la recherche était de mettre en évidence les effets des comportements dans le domaine de la fécondité sur la scolarisation des enfants et des adolescents, ainsi que leur variation selon la catégorie sociale, le sexe et le rang de naissance des enfants. Toutefois, l'enquête, réalisée en 2011, a collecté des données à la fois sur les histoires matrimoniales des femmes et la scolarisation de leurs enfants (ceux résidant dans le ménage et ceux vivant ailleurs).

L'échantillonnage de l'enquête a été basé sur les données de l'Observatoire de population de Ouagadougou (OPO)¹ qui est une plateforme de recherche mise en place par l'ISSP depuis 2008. L'OPO couvre cinq quartiers (dont deux formels et trois constitués d'habitat informel communément appelés « non-lotis ») à la périphérie nord de la ville de Ouagadougou. Il convient de souligner que L'OPO ne constitue pas un échantillon urbain représentatif. Il s'agit d'un laboratoire où sont observés les spécificités des populations urbaines les plus pauvres, afin d'appuyer la conception puis le test de programmes innovant destinés à réduire les inégalités en ville.

¹ Sur une population d'environ 80 000 personnes au départ (2008), ce sont environ 90 000 personnes qui sont suivies en 2012 en raison de la dynamique des populations.

L'enquête DEMTRENDA a précisément concerné les femmes âgées de 35 ans à 59 ans ayant eu au moins un enfant qui a survécu jusqu'à l'âge de 3 ans et qui avaient au moins un enfant âgé de 5 à 17 ans révolus au moment de l'enquête. Ce groupe d'âge des femmes a été considéré en vue d'avoir des femmes qui sont bien avancées dans leur vie reproductive. L'enquête a reconstitué l'histoire matrimoniale de chaque femme. Pour chaque enfant âgé de 3 ans et plus, des informations ont été collectées sur sa scolarisation (statut scolaire, date d'entrée à l'école, raison de non inscription à l'école, nombre de redoublements et d'interruptions, etc.). L'ensemble des femmes de la zone de l'OPO répondant à ces critères a été enquêté. Certaines informations, notamment les caractéristiques des femmes et du ménage, proviennent des données de l'OPO. Au total, 2 952 femmes ont été enquêtées. Ces femmes ont formé 3 408 unions, dont 951 ont été rompues par divorce/séparation et 501 par décès du conjoint. L'histoire génésique des femmes a recensé 11 983 enfants. Mais compte tenu de la problématique de la recherche, l'échantillon d'analyse concerne seulement les enfants dont les mères ont été en union et dont les informations sur l'histoire matrimoniale sont disponibles ; soit 7 864 enfants.

Soulignons que les données comportent quelques limites pour l'analyse de la relation entre l'histoire matrimoniale des mères et le parcours scolaire des enfants. En effet, en ce qui concerne le parcours scolaire des enfants, l'enquête DEMTRENDA a collecté des informations sur le nombre de redoublements et d'interruptions scolaires de chaque enfant au cours de sa scolarité, mais ces événements ne sont pas datés. Il est donc difficile de les mettre en lien avec l'histoire matrimoniale de la mère. Par ailleurs, les données de suivi de la population collectées par l'OPO ne permettent pas pour l'instant de mener une telle analyse, surtout dans ce contexte où les ruptures d'unions conjugales sont relativement peu fréquentes.

Méthode d'analyse

Des méthodes d'analyse de survie, notamment la méthode de Kaplan Meier et les modèles exponentiels multivariés de survie par morceaux (modèles *piecewise*) sont utilisées pour les analyses. L'analyse de survie permet d'examiner la survenue d'un événement, comme l'entrée à l'école, en lien avec les conditions vécues à chaque moment de la vie des individus (Blossfeld et Rohwer, 2002). La méthode de Kaplan Meier est utilisée pour l'analyse descriptive. Les valeurs estimées de Kaplan Meier servent à construire les courbes de survie à l'entrée à l'école des enfants (Cleves *et al.*, 2004).

Le choix du modèle exponentiel par morceaux pour les analyses multivariées est guidé par sa souplesse et ses avantages. En effet, comme la probabilité d'entrée à l'école n'est pas constante au cours du temps, il est nécessaire d'en tenir compte dans les analyses. Le modèle exponentiel par morceaux permet de découper la fonction de risque par intervalles de temps spécifiques dans l'équation de régression (Blossfeld et Rohwer, 2002 ; Blossfeld *et al.*, 2007).

Au Burkina Faso, l'âge officiel d'entrée à l'école est passé de 6 ans à 7 ans en 2006. Mais généralement, cet âge n'est pas respecté pour tous les enfants. Dans la pratique, l'âge des enfants à l'entrée en première année du primaire varie entre 5 ans et 10 ans, avec une forte probabilité d'entrer à l'école entre 6 et 7 ans. Aussi, en tenant compte de cette situation, trois intervalles de temps (âge des enfants à l'entrée à l'école) ont été retenus pour l'analyse : moins de 6 ans, entre 6 et 7 ans et plus de 7 ans. Le modèle exponentiel par morceaux fournit aussi le risque de base pour chaque intervalle considéré et permet d'observer les différences de risque entre elles.

Variabes d'analyse

La variable dépendante de l'étude est l'entrée en première année du primaire. Elle prend la valeur « 1 » en cas d'entrée à l'école pour chaque individu et la valeur « 0 » dans le cas contraire. Le temps d'analyse considéré est l'âge de l'enfant.

La principale variable indépendante est le statut matrimonial de la mère. Cette variable comporte trois modalités : en union, divorcée/séparée et veuve. D'autres variables démographiques, socioéconomiques et culturelles sont aussi introduites dans l'analyse pour prendre en compte les autres facteurs susceptibles d'influencer les chances d'entrer à l'école des enfants. Il s'agit des variables sexe, rang dans la fratrie et cohorte de naissance de l'enfant, des variables niveau d'instruction et religion de la mère et du niveau de vie du ménage dans lequel vivait la mère au moment de l'enquête. La variable statut matrimonial de la mère change de valeurs au cours du temps, l'entrée en union conjugale étant un événement renouvelable dans la vie d'un individu. Toutes les autres variables sont fixes. Trois cohortes de naissance sont considérées : 1980-1989 et 1990-1999 et 2000-2009. Ces périodes permettent d'observer l'effet des politiques éducatives mises en œuvre ces dernières années au Burkina Faso sur la scolarisation des enfants. Les informations sur la religion et le niveau d'instruction de la mère ainsi que sur le niveau de vie des ménages proviennent des données de routine l'OPO.

Le niveau de vie du ménage dans lequel vivait la mère au moment de l'enquête est mesuré à l'aide d'un proxy construit à partir des données sur la possession de biens d'équipement, comme le téléviseur et le réfrigérateur, et le principal moyen de déplacement des membres du ménage, notamment le moyen de déplacement de plus grande valeur possédé par le ménage², collectés par l'OPO. Ce proxy a été construit à l'aide de l'analyse en composantes principales (ACP). Quant aux caractéristiques de l'habitat souvent utilisées pour construire le proxy de niveau de vie, elles n'ont pas été considérées parce que l'habitat est presque uniforme dans chacun des deux types de quartiers (formels et « non lotis ») de la zone de l'OPO. Cette méthodologie s'inspire d'autres méthodes couramment utilisées pour construire un proxy de niveau de vie (Filmer, Pritchett, 1999, 2001, Montgomery *et al.*, 2000). À l'aide des scores du premier facteur de l'ACP (qui explique 50,4 % de la variance), les ménages ont été classés en trois catégories : pauvres, niveau de vie moyen et nantis. Les ménages pauvres ne possèdent aucun bien d'équipement et leurs membres se déplacent à vélo ou à pied. La moitié des ménages de niveau de vie moyen ont accès à la télévision et ils utilisent une mobylette comme principal moyen de déplacement ; dans ce groupe peu de ménages possèdent un réfrigérateur ou une voiture. Enfin, les ménages de la classe nantie possèdent un téléviseur et un réfrigérateur et ils utilisent une moto ou une voiture comme moyen de déplacement.

Le tableau 1 donne la répartition des enfants de l'échantillon d'analyse selon leurs caractéristiques et celles de leur mère. Les données montrent que plus de la moitié d'entre eux sont des garçons (50,5 %), la majorité occupe un rang situé entre 2 et 5 dans leur fratrie, mais près de 11 % d'entre eux sont de rang 6 et plus dans leur fratrie. Selon la cohorte de naissance, 46,3 % et 41,9 % des enfants sont nés respectivement entre 1990-1999 et 2000-2009. Au moment de la sortie d'observation (à la rupture de l'union des parents ou au moment de l'enquête), 78 % des enfants avaient une mère en union, 8,8 % avaient une mère divorcée ou séparée et 13,3 % étaient des enfants de veuves. Les enfants se répartissent comme suit selon le niveau d'instruction de leurs mères : 71,3 % ont une mère sans aucune

² Pour plus de détails, voir Rossier *et al.*, 2013

instruction, 17,9 % ont une mère de niveau primaire et 10,8 % ont une mère de niveau secondaire au moins. La répartition est la suivante selon la religion de la mère : 60,7% sont des musulmanes et 38 % des chrétiennes. Selon le niveau de vie du ménage, la majorité des enfants a une mère vivant dans des ménages pauvres ou de niveau de vie moyen, soit respectivement 33,4 % et 50,7 %.

Tableau 1. Répartition des enfants selon leurs caractéristiques et celles de leur mère

Variable	Effectif pondéré	Pourcentage (%)
<i>Statut matrimonial de la mère ^(v)</i>		
En union	6 132	77,98
Divorcée/séparée	689	8,76
Veuve	1 043	13,26
<i>Sexe</i>		
Garçon	3 969	50,47
Fille	3 895	49,53
<i>Rang dans la fratrie</i>		
1 ^{er}	874	11,11
2-3	3 347	42,55
4-5	2 780	35,36
6 et +	863	10,97
<i>Cohorte</i>		
1980-1989	934	11,88
1990-1999	3 637	46,25
2000-2009	3 293	41,87
<i>Religion de la mère</i>		
Musulmane	4 773	60,70
Chrétienne	2 998	38,12
Autre religion	93	1,18
<i>Instruction de la mère</i>		
Aucune	5 608	71,31
Primaire	1 409	17,91
Secondaire et +	848	10,78
<i>Niveau du ménage</i>		
Pauvre	2 626	33,39
Niveau moyen	3 990	50,73
nanti	1 232	15,67
Ne sait pas	16	0,21
<i>N</i>	7 864	100,00

(v) : variable dont les valeurs changent au cours du temps (répartition au moment de la sortie d'observation)

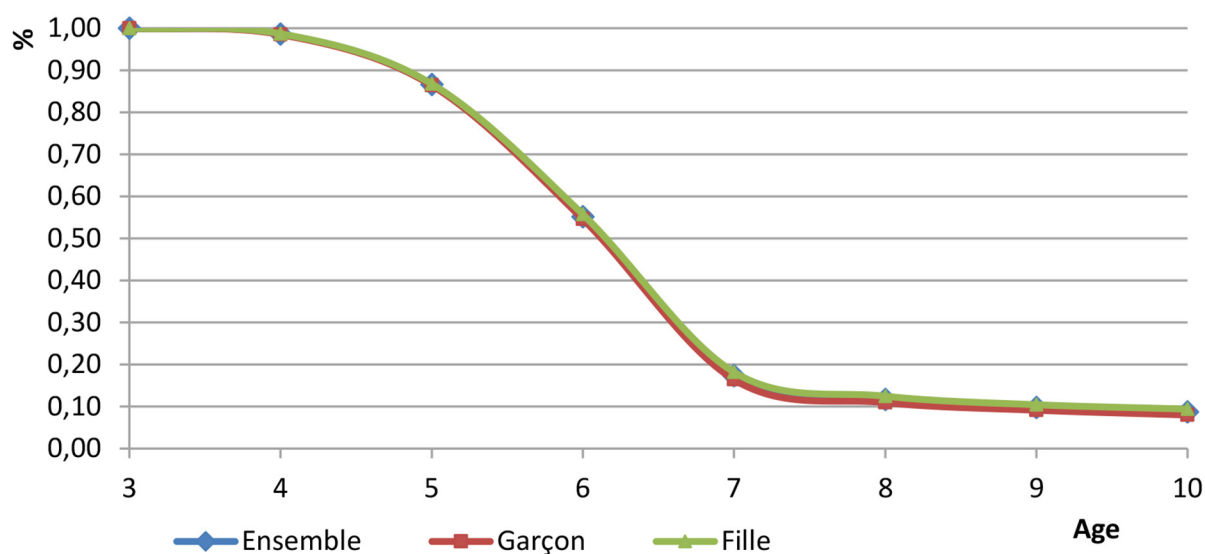
Résultats

Résultats de l'analyse descriptive

Le graphique 1 présente les courbes de survie à l'entrée à l'école primaire des enfants à partir des valeurs estimées de Kaplan-Meier. La variable statut matrimonial de la mère variant au cours du temps, pour calculer ces estimés, nous avons considéré son statut au moment de la sortie de l'observation. À chaque âge, les courbes indiquent la proportion des enfants non encore inscrits à l'école jusqu'à l'âge de 10 ans.

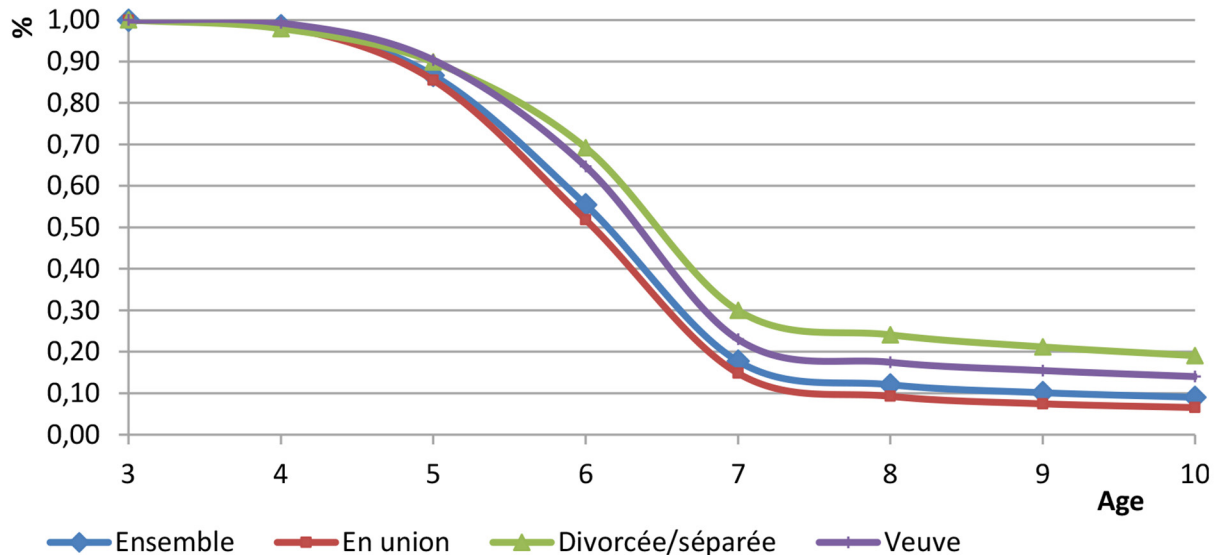
L'évolution des courbes de survie à l'entrée à l'école primaire montre que 90 % des enfants entrent à l'école avant l'âge de 10 ans. De plus, les données révèlent que dans les grandes villes du Burkina Faso comme Ouagadougou, il n'y a pas de différence significative entre garçons et filles quant aux chances d'entrer à l'école. Les deux courbes de survie se superposent presque.

Graphique 1. Fonction de survie à l'entrée à l'école primaire selon le sexe



La comparaison des enfants selon le statut matrimonial de leur mère montre que les chances d'entrer à l'école des enfants dont les parents ont divorcé et de ceux dont le père est décédé sont nettement inférieures à celles des enfants dont les parents sont en union. En effet, à l'âge de 10 ans, plus de 90 % des enfants dont les parents sont toujours en union sont entrés à l'école, contre seulement 81 % pour ceux dont les parents sont divorcés ou séparés et 86 % pour les orphelins de père (graphique 2).

Graphique 2. Fonction de survie à l'entrée à l'école selon le statut matrimonial de la mère



Résultats de l'analyse multivariée

Les résultats de l'analyse multivariée concernant l'entrée à l'école primaire sont présentés dans le tableau 2. Les chiffres indiquent les risques relatifs de chaque groupe par rapport à la catégorie de référence (placée entre parenthèse) de chaque variable indépendante. Comme présumé pour justifier le choix de la méthode d'analyse, les risques de base des trois groupes d'âges considérés confirment que la probabilité d'entrer à l'école des enfants est la plus élevée entre les âges de 6 ans et 7 ans, (0,43). La probabilité d'entrer à l'école tardivement (plus de 7 ans) est aussi plus élevée qu'à l'âge de moins de 6 ans. Les différences entre les groupes d'âges considérées sont statistiquement significatives ($p < 0,000$).

Les résultats montrent clairement que les ruptures d'union conjugale des parents ont une incidence négative sur la scolarisation des enfants. Les enfants dont les parents sont divorcés ou séparés ont des chances de scolarisation nettement inférieures à celles des enfants de familles intactes. La rupture de l'union des parents est souvent précédée d'une période de désaccord et de conflits et au sein du couple (White, 1990), et cette situation peut être nuisible au bien-être des enfants en général et en particulier à leur scolarisation. Les effets négatifs du divorce sur les enfants commencent donc souvent bien avant la rupture de l'union des parents et ils demeurent même quelques années après le divorce (Sun, 2001).

Contrairement à ce que Llyod et Blanc (1996) avaient observé en Afrique Subsaharienne, le décès du père réduit aussi les chances de scolarisation des enfants par rapport à ceux dont les parents sont en union. Ces effets négatifs des ruptures d'union conjugale demeurent significatifs même en présence d'autres facteurs et les enfants sont davantage défavorisés en cas de divorce/séparation des parents. D'autres recherches en Afrique ont également relevé la faible probabilité de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins (Wakam, 2001 ; Ainsworth et Filmer, 2002 ; Kobiané *et al.*, 2005). Selon Kobiané *et al.* (2005), cet effet négatif peut être atténué lorsque les orphelins sont soutenus par d'autres

parents (frères et sœurs aînés, oncles, tantes et autres parents) en plus de leur mère. Toutefois, dans un contexte de pauvreté des ménages, surtout en milieu urbain, cette solidarité familiale semble moins courante de nos jours.

Ces effets négatifs des ruptures d'union conjugale des parents (divorce/séparation et décès du père) sur les chances d'entrer à l'école des enfants avaient aussi été observés au niveau national au Burkina Faso et les résultats montraient qu'ils étaient particulièrement importants au cours des deux premières années qui suivaient la rupture d'union (Gnoumou *et al.*, 2013).

Par ailleurs, les résultats montrent que les enfants de rang très élevé (6 et +) dans la fratrie sont défavorisés par rapport au premier enfant. Contrairement à ce que la majorité des études antérieures sur le lien entre le nombre d'enfants et la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne ont relevé, on observe l'existence d'une relation négative entre le rang de l'enfant dans la fratrie et ses chances de fréquenter l'école. En effet, comme observé dans d'autres pays en Occident et en Asie, ces résultats prouvent l'existence d'une relation négative entre la fécondité et la scolarisation des enfants.

On constate aussi que les enfants nés à partir de 1990 ont plus de chance d'être inscrits à l'école que ceux nés entre 1980 et 1989. On peut présumer que les importants progrès réalisés au Burkina Faso en matière de scolarisation des enfants (surtout au primaire) ces dernières années ont pu favoriser les enfants nés au cours de la période récente. Les programmes de promotion de la scolarisation des filles ont aussi permis de réduire les inégalités de genre en matière d'accès à l'école primaire. En effet, comme observé dans les résultats descriptifs, on ne relève pas de différence significative entre garçons et filles en ce qui concerne leurs chances d'entrer à l'école primaire.

D'autres facteurs, tels que le niveau de vie du ménage, le niveau d'instruction et la religion de la mère, sont aussi associés à la probabilité d'entrer à l'école des enfants. Selon le niveau de vie du ménage, comme on pouvait s'y attendre, les résultats montrent que les enfants dont les mères appartiennent à des ménages nantis ou de niveau de vie moyen ont plus de chance d'être inscrits à l'école que ceux des ménages pauvres. D'autres recherches ont montré que le niveau de vie du ménage est l'un des déterminants les plus importants de la scolarisation des enfants en Afrique (Kobiané, 2014). L'étude de Filmer et Pritchett (1999) sur plusieurs pays en développement a aussi montré que les enfants des ménages pauvres ont moins de chance de fréquenter l'école que ceux des ménages nantis. Toutefois, même si les enfants dont les mères vivent dans des ménages de niveau de vie pauvre ont moins de chance d'être inscrits à l'école que ceux dont les mères sont dans des ménages nantis, les effets des ruptures d'union des parents ne sont pas liés au niveau de vie du ménage. Ces effets demeurent similaires avec ou sans le contrôle par le niveau de vie du ménage.

Par ailleurs, comme observé dans d'autres travaux, le niveau d'instruction de la mère est significativement associé à la probabilité d'être scolarisé pour l'enfant. Les enfants dont les mères ont un niveau d'instruction primaire ou secondaire et plus ont nettement plus de chance d'être inscrits à l'école que ceux dont les mères n'ont aucun niveau d'instruction. En effet, plus la mère est instruite, plus elle accorde de l'importance à la scolarisation de ses enfants.

La religion de la mère introduit aussi des différences significatives entre les enfants quant à leur scolarisation. Comme observé au niveau national (Gnoumou *et al.*, 2013), les enfants dont les mères sont chrétiennes (catholiques ou protestantes) ont plus de chance d'être inscrits à l'école que ceux dont

les mères sont musulmanes. Des recherches menées en Afrique subsaharienne soulignent en effet le conflit entre l'école coranique, souvent privilégiée par l'islam, et l'école formelle (Yaro, 1995). Ce conflit pourrait expliquer les faibles chances des enfants issus de femmes musulmanes de fréquenter l'école formelle.

Tableau 2. Risques relatifs d'entrer à l'école
(Résultats des modèles exponentiels par morceaux)

Variable	Risque relatif
<i>Statut matrimonial de la mère (En union) ^(v)</i>	
Divorcée/séparée	0,76***
Veuve	0,93*
<i>Sexe (Garçon)</i>	
Fille	0,97
<i>Rang dans la fratrie (1^{er})</i>	
2-3	1,00
4-5	0,96
6 et +	0,88**
<i>Cohorte (1980-1989)</i>	
1990-1999	1,28***
2000-2009	1,58***
<i>Religion de la mère (Musulmane)</i>	
Chrétienne	1,19***
Autre religion	0,89
<i>Instruction de la mère (Aucune)</i>	
Primaire	1,26***
Secondaire et +	1,48***
<i>Niveau de vie du ménage (Pauvre)</i>	
Niveau moyen	1,27**
Nanti	1,68***
Ne sait pas	0,85
<i>Risque de base</i>	
Moins de 6 ans	0,04***
6-7 ans	0,43***
Plus de 7 ans	0,16***

Note : *** p < 0,001 ; ** p < 0,01 ; * p < 0,05 ;

(v) : Variable dont les valeurs changent au cours du temps.

Conclusion

Cette étude a examiné l'effet des ruptures d'union conjugale des parents sur la scolarisation des enfants à partir des données d'une enquête rétrospective spécifique complétées avec celles d'un observatoire de population en milieu urbain. Les résultats confirment que la situation familiale des enfants, en particulier le statut conjugal de leurs parents, contribue à déterminer, toutes choses restant égales par ailleurs, leur chance d'être inscrit à l'école.

En effet, les résultats montrent que les enfants dont les parents ont divorcé et ceux dont le père est décédé ont une moindre chance d'être inscrit à l'école que ceux dont les parents sont en union. Ce résultat pourrait s'expliquer par l'organisation des sociétés burkinabè qui sont en majorité de type patrilinéaire. Dans ce contexte, en cas de divorce du couple, les enfants sont généralement confiés à la garde du père. Le Code des Personnes et de la Famille du Burkina Faso stipule (article 402) que les enfants de moins de 7 ans doivent être de préférence confiés à leur mère en cas de divorce des parents (Burkina Faso, 1990), mais dans la pratique cette disposition est rarement appliquée, surtout que très peu de couples ont recours à la justice moderne pour régler les modalités de leur séparation. Les enfants sont parfois confiés à d'autres parents paternels qui ne les accueillent parfois que par obligation sociale (Vandermeersch, 2002 ; Isiugo-Abanihé, 1985). Cette situation pourrait expliquer leurs faibles chances de fréquenter l'école.

Les enfants orphelins ont aussi une grande tendance à être confiés (Case *et al.*, 2004) et une forte probabilité à vivre dans des ménages pauvres (Lloyd et Blanc, 1996 ; Ainsworth et Filmer, 2002). Ces conditions peuvent compromettre leurs chances d'être inscrits à l'école ou de s'y maintenir. Dans les sociétés patrilinéaires comme celles du Burkina Faso, les normes sociales imposent au père une grande responsabilité quant à la prise en charge des besoins de ses enfants, notamment en ce qui concerne leur scolarisation (Lloyd et Gage-Brandon, 1994). Par conséquent, en cas de décès de ce dernier, si l'enfant ne bénéficie pas d'un soutien de la part d'autres parents, sa scolarisation peut être compromise.

Toutefois, les enfants pris en charge par leur mère après la rupture de l'union des parents peuvent également être défavorisés en matière de scolarisation puisque les ménages dirigés par les femmes divorcées et veuves sont souvent pauvres (Bledsoe *et al.*, 1988). Certains travaux ont montré que les enfants qui vivent avec leurs deux parents biologiques ont tendance à avoir de meilleurs résultats scolaires que les autres (Townsend *et al.*, 1997).

Ces résultats confirment le rôle important des parents quant à la scolarisation des enfants. Pourtant, pour l'instant, les politiques éducatives ne tiennent pas compte des caractéristiques familiales qui influent sur la scolarisation des enfants (Kobiané, 2014). Pour permettre à tous les enfants d'accéder à l'école, les politiques éducatives, tout en visant l'augmentation de l'offre éducative, devraient également favoriser l'accès à l'école aux groupes d'enfants spécifiques, défavorisés, tels que les orphelins et les enfants dont les parents sont divorcés ou séparés.

Le manque de données sur le parcours scolaire des enfants n'a pas permis d'examiner le lien entre l'histoire matrimoniale de la mère et les parcours scolaires des enfants. Des analyses ont toutefois été réalisées à l'aide de mesures d'association et de la méthode de régression logistique en considérant le redoublement de l'enfant comme variable dépendante. Cependant, les résultats (qui ne sont pas

présentés ici) ne montrent aucune association significative entre cette variable et la rupture d'union conjugale des parents. Ce résultat s'explique probablement par le fait que ces méthodes ne sont pas appropriées pour une telle analyse.

Un autre résultat important de cette recherche, est la preuve de l'existence d'une relation négative entre le rang dans la fratrie et les chances de scolarisation des enfants. Il pourrait s'expliquer par le fait que les parents, surtout ceux qui ont peu de moyens, préfèrent investir dans la scolarisation des aînés en espérant que ces derniers les prennent en charge dans leur vieillesse. Ce résultat va dans le sens des théories de la modernisation qui stipulent que la baisse de la fécondité s'accompagnerait d'un meilleur investissement dans la scolarisation des enfants. Il traduit clairement la nécessité de maintenir et de renforcer les politiques de population en vue de favoriser la scolarisation de tous les enfants.

Par ailleurs, les résultats montrent que les efforts déployés par l'État burkinabè et ses partenaires pour l'amélioration de la scolarisation des enfants ces dernières années, notamment la mise en œuvre de programmes de développement de l'éducation de base, ont permis d'améliorer l'accès des enfants à l'école primaire. Dans ce milieu défavorisé de Ouagadougou, près de 9 enfants sur 10 ont accès à l'école primaire. Les enfants nés à partir des années 1990 ont plus de chance d'être inscrits à l'école que ceux nés avant cette date (entre 1980 et 1989). Les programmes spécifiques de promotion de la scolarisation des filles ont aussi permis de réduire de façon significative les inégalités d'accès à l'école primaire entre garçons et filles en milieu urbain. Toutefois, les indicateurs de scolarisation montrent que des inégalités de genre, en défaveur des filles, existent toujours quant au maintien à l'école, et ces inégalités sont davantage importantes à partir du cycle secondaire, cela même en milieu urbain. Pourtant, les résultats confirment le rôle important de l'instruction de la mère en matière de scolarisation des enfants, ce qui indique la nécessité de maintenir les efforts de promotion de la scolarisation des filles.

Bibliographie

- Ainsworth M., Filmer D. 2002. Poverty, Aids, and Children's Schooling: A Targeting Dilemma, World Bank Policy Research, Working Paper no 2885 (World Bank, Washington, DC), 27 p.
- Antoine P., Dial F. B. 2005. *Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé*, in : K. Vignikin et P. Vimard (dir.), Familles au Nord, Familles au Sud, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve : 205-232.
- Ardington C., Leibbrandt M. 2010. Orphanhood and schooling in South Africa: Trends in the vulnerability of orphans between 1993 and 2005. *Economic Development and Cultural Change*, 58, 3: 507-536.
- Bledsoe C.H., Ewbank D.C., Isiugo-Abanike U.C. 1988. *The effect of child fostering on feeding practices and access to health service in rural Sierra Leone*, *Social Science & Medicine* 27 (6): 627-636.
- Blossfeld H. P., Rohwer G. 2002. Techniques of event history modeling. New approaches to causal analysis, Erlbaum Hillsdale, New Jersey, Second Edition, 310 p.
- Blossfeld H. P., Golsch K., Rohwer G. 2007. Event history analysis with Stata, Mahwah, New Jersey, Lawrence Erlbaum: 312 p.
- Bocquier P., Nanitelamio J. 1991. *Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar*, in : UEPA éd. Actes de la conférence *Femme, Famille et Population*, Ouagadougou, 24-29 avril 1991, vol. 1, communications sollicitées, Dakar, UEPA : 369-386.

- Burkina Faso, Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation. 2012. Annuaire statistique de l'éducation nationale 2011/2012 : 435 p.
- Case A., Ardington C. 2006. *The impact of parental death on school outcomes: Longitudinal evidence from South Africa*. Demography, 43, 3: 401-420.
- Case A., Paxson C., Ableidinger J. 2004. *Orphans in Africa: Parental death, poverty, and school enrollment*. Demography, 41, 3: 483-508.
- Chernichovsky D., 1985. *Socioeconomic and Demographic Aspects of School Enrollment and Attendance in Rural Botswana*, Economic Development and Cultural Change, 33, 2: 319-332.
- Cleves A. M., Gould W. W., Gutierrez R. G. 2004. An Introduction to Survival Analysis, Revised Edition, Texas, A Stata Press: 301p.
- Filmer D., Pritchett L. 2001. *Estimating wealth effects without expenditure data-or tears: An application to educational Enrollments in states of India*, Demography, 38, 1: 115-132.
- Filmer D., Pritchett L. 1999. *The Effect of Household Wealth on Educational Attainment: Evidence from 35 Countries*, Population and Development Review, 25, 1: 85-120.
- Furstenberg, F. F. and K. E. Kiernan. 2001. "Delayed parental divorce: How much do children benefit?" Journal of Marriage and Family 63(2): 446-457.
- Gnomou Thiombiano B., LeGrand T. K., Kobiané J.-F. 2013. *Effects of parental union dissolution on child mortality and child schooling in Burkina Faso*. Demographic Research, 29, 29: 797-816.
- Isiugo-Abanihé, U. 1985. *Child fosterage in West Africa*, Population and Development Review, 11,1: 53-73.
- Kabore I., Kobiané J.-F., Pilon M., F Sanou., Sanou S. 2001. *Le Burkina Faso*, dans Pilon M. et Yaro Y. (éds.), La demande d'éducation en Afrique : état des connaissances et perspectives de recherches, UEPA, Dakar : 99-116.
- Kobiané J.-F., 2014. Progrès et défis de l'EPT en Afrique sub-saharienne Francophone : Enseignements des enquêtes auprès des ménages, Les cahiers de l'IFORD, n° 32, 158 p.
- Kobiané J.-F. 2006. Ménage et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, collection *Monographies de l'institut de Démographie de l'UCL*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruyant, 306 p.
- Kobiané J.-F., Calves A., Marcoux R. 2005. *Parental death and children's schooling in Burkina Faso*, Comparative Education Review, 49, 4: 468-489.
- Legrand T., Zourkaleini Y. 2009. *Consensual unions in Burkina Faso: Trends and determinants*, Canadian Studies in Population, 36, 3-4: 267-294.
- Lloyd B. C., Gage-Brandon A. 1994. *High fertility and children's schooling in Ghana: Sex differences in parental contributions and educational outcomes*, Population Studies, 48: 293-306.
- Lloyd B. C., Blanc A. K. 1996. *Children's schooling in Sub-Saharan Africa: The role of fathers, mothers and others*, Population and Development Review, 22, 2: 265-98.
- Marcoux R. 1998. *Entre l'école et la calebasse. Sous-scolarisation des filles et mise au travail à Bamako*, dans : M.-F. Lange éd. L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions, Éditions Karthala, Paris : 73-95.
- Montgomery M. R., Gragnolati M., Burke K. A., Paredes E. 2000. *Measuring living standards with proxy variables*, Demography, 37, 2:155-174.
- Rossier C., Soura A., Lankoandé B. 2013. Migration et santé à la périphérie de Ouagadougou : une première analyse exploratoire, Revue Quetelet/Quetelet Journal, 1, 1: 91-118.

- Sun Y. 2001. *Family environment and adolescents' well-being before and after parents' marital disruption: A longitudinal analysis*, Journal of Marriage and Family, 63: 697-713.
- Sun Y., Li Li Y. 2002. *Children's well-being during parents' marital disruption process: A pooled time-series analysis*. Journal of Marriage and Family 64(2): 472-488.
- Townsend N., Madhavan S., Tollman S., Garenne M., Kahn K. 1997. *Children's residence patterns and educational attainment in rural South Africa*, Population Studies, 56, 2: 215-225
- UNESCO. 2012. Rapport mondial de suivi de l'EPT 2012. Jeunes et compétences : l'éducation au travail, Éditions UNESCO, Paris, 524 p.
- Vandermeersch C., Chimere-Dan O. 2002. *Child Fostering under Six in Senegal in 1992-1993*. Population, 57, 4-5: 659-685.
- Wakam J. 2003. *Structure démographique des ménages et scolarisation des enfants au Cameroun*, dans M. Cosio, R. Marcoux, M. Pilon et Quesnel, éd. Éducation, famille et dynamiques démographiques, Paris, CICRED : 183-217.
- Wakam J. 2001. *La situation des enfants orphelins en matière de scolarisation en Afrique: Le cas du Cameroun*, dans : F. Gendreau, D. Tabutin, and M. Poupard, éd. Jeunesses, vieillesse, démographies et sociétés, Chaire Quetelet 2001/réseau démographie de l'AUF, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant/L'Harmattan : 177-195.
- White L. K. 1990. *Determinants of divorce: A review of research in the eighties*, Journal of Marriage and the Family, 52, 4: 904-912.
- Yaro Y. 1995. *Les stratégies scolaires des ménages au Burkina Faso*, Cahier Sciences Humaines, 31, 3 : 675-696.